
Deuxième Assemblée
Genève, 11-15 septembre 2000
Point 9 du projet d'ordre du jour provisoire

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

Lundi 11 septembre **15 heures – 18 heures**

Séance plénière d'ouverture

1. Ouverture officielle de l'Assemblée
2. Élection du Président
3. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (et allocutions d'autres invités d'honneur)
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du règlement intérieur
6. Adoption du budget
7. Élection des vice-présidents de l'Assemblée et d'autres membres du bureau
8. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée
9. Organisation des travaux
10. Échange de vues général

Mardi 12 septembre **10 heures – 13 heures**

10. Échange de vues général (suite)

15 heures – 18 heures

10. Échange de vues général (suite)

Mercredi 13 septembre **10 heures – 13 heures**

11. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention
12. Examen des questions que soulèvent les rapports à présenter en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports, y compris celles qui ont trait à la présentation des rapports
13. Examen des demandes présentées en application de l'article 5
14. Examen des demandes présentées en application de l'article 8

15 heures – 18 heures

15. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter
6 :
- Assistance aux victimes, réintégration sociale et économique, programmes de sensibilisation aux dangers des mines

Jeudi 14 septembre

10 heures – 13 heures

15. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter
6 (suite) :
- Déminage

15 heures – 18 heures

15. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter
conformément à l'article 6 (suite) :
- Destruction des stocks de mines antipersonnel
 - Mise au point de techniques de déminage

Vendredi 15 septembre

10 heures – 13 heures

15. Consultations officieuses sur la coopération et l'assistance internationales à apporter
conformément à l'article 6 (suite)

15 heures – 18 heures

- 16 Dates, durée et lieu de la troisième assemblée des États parties
17. Questions diverses
18. Examen et adoption du document final
19. Clôture de la deuxième Assemblée des États parties
